



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt

**Service régional
de l'alimentation**

**UNION APICOLE DU PAYS DE
MONBELIARD**

2, rue Roger Courtois

25200 MONBELIARD

Besançon, le 07 Janvier 2013

Objet : Réponse à votre demande sur les OGM

Dossier suivi par : Philippe GUILLEMARD et JF VUILLIN
Tél : 03.81.47.75.70 - Fax : 03.81.47.75.79
Mel : sral.draaf-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Réf : BP/PG n° 13-0021

A l'attention de Madame Dominique LACHAMBRE

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier du 11 décembre concernant votre questionnement sur la présence de culture d'OGM à proximité des ruchers pour les 68 demandes annexées à votre lettre.

La loi n°2008-595 relative aux OGM prévoit l'obligation pour l'agriculteur de déclarer ses cultures d'OGM et pour l'administration de constituer un registre national indiquant la nature et la localisation des parcelles culturales d'OGM, qui doit être rendu public. Aucun OGM n'est cultivé à des fins commerciales en France depuis 2008. Les dernières mises en cultures datent de 2007 et la Franche-Comté n'était pas concernée. Il en est de même pour les cultures à des fins d'expérimentation dans notre région. Ainsi, en Franche-Comté, aucune culture OGM depuis 2007 n'a été déclarée.

Je vous conseille de visiter le site internet : www.ogm.gouv.fr qui est très complet et qui précise en détail toutes les réglementations en vigueur. Je vous laisse le soin d'en informer l'ensemble de vos adhérents.

En espérant avoir répondu à votre inquiétude, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

Pour le Préfet de région et par délégation,
le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt


Pascal WEHRLÉ